

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**MERCREDI 8 AVRIL 2026 – 9h45**

---

## Ordre du jour

Étaient présent.es :

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Martin BIDOU
- Stephen BONATO
- Jérémie BRETÀ
- Eva BRUCATO
- Sylvain CLOCHARD
- Frédérique DUPERRET
- Stéphanie JAUNAY
- Stéphane LIBS
- Elise MIGNOT
- Pascal ROBIN

Étaient excusé.es :

- Paul-Marie CLARET donne son pouvoir à Frédérique DUPERRET
- Sylvie LARROQUE donne son pouvoir à Pascal ROBIN

Y assistaient :

- Béatrice BOURSIER
- Léa FAUCHARD
- Fiorenza LORENI

13 administrateur.rices présent.es ou représenté.es

### 1. Validation du compte-rendu du CA du 04/03/26

Les administrateur.rices valident à l'unanimité le compte-rendu du 4 mars 2026.

### 2. Les formations professionnelles

Léa Fauchard fait un retour sur les sessions qui se sont déroulées en mars en début avril, à Paris et à Nantes. La session de la formation Ressources Humaines, initialement prévue le 2 et 3 avril a dû être décalée en juillet par manque d'inscriptions.

Un rendez-vous a été organisé avec Sophie Girieud et Julien Bourges d'Hexacom pour la mise en place d'une nouvelle formation dédiée à la gestion d'un cinéma Art et Essai. Cette formation devrait voir le jour à la rentrée 2026.

Par ailleurs, Sylvain Clochard fait part du souhait de plusieurs cinémas associatifs en Pays de la Loire et en Bretagne pour la mise en place d'une formation dédiée à la gestion d'un cinéma associatif. Cette formation pourra être une variante de la formation proposée par Hexacom, cette proposition sera étudiée.

### **3. Assemblée Générale 2026 et événements cannois**

#### **Inscriptions aux événements**

Les inscriptions pour les différents événements proposés par le SCARE à Cannes ont également été lancées. À ce jour, 71 adhérents se sont inscrits à l'Assemblée Générale, 165 personnes au déjeuner du mardi 12 mai. Enfin, les nouvelles projections rencontrent déjà un certain succès avec déjà presque 90 personnes inscrites pour chacune des dates.

#### **Sélection des films**

Un appel à films auprès des distributeurs a été lancé pour les projections du samedi 9 mai à 20h et du dimanche 10 mai à 10h. Le comité de sélection, constitué de 8 administrateur·rices, prévoit de visionner les films puis de se réunir le mardi 5 mai pour délibérer. Un échange avec l'AFCAE aura lieu afin d'échanger les choix de chacun avant communication de la sélection.

#### **Partenariats**

Plusieurs partenaires réguliers poursuivent leur soutien au SCARE cette année comme le Crédit Coopératif, Audiens, GB Assurance, ComScore, Globecast, Monnaie Service, Ciné Digital/Ciné Office. De plus, les événements du SCARE ont obtenu le soutien de deux nouveaux partenaires, les sociétés OZZAK et GRETA. Une autre société a indiqué son intérêt pour devenir partenaire sur la prochaine édition.

Cette année, le coût des dépenses pour les projections, l'assemblée générale et le déjeuner, s'élève à environ 25 000 €. Ces dépenses seront couvertes par le soutien financier des partenaires et les participations demandées aux adhérents et distributeurs pour le repas.

#### **Les élections**

Les votes pour le renouvellement d'une partie du conseil d'administration du SCARE ont été ouverts. 5 candidat·es se sont présenté·es. Eva Brucato, Stéphane Libs et Elise Mignot, faisant déjà partie du conseil d'administration se représentent. Arnaud Surel et Mathias Triballeau sont de nouveaux candidats. Natacha Maxin a démissionné en septembre 2025, ainsi que Pascal Robin fin avril 2026.

#### **Rapport d'activité, rapport moral, rapport financier**

##### Rapport financier

Pour l'année 2025, le bilan comptable présente un déficit de 26 211 €.

Béatrice Boursier, Eva Brucato, Christine Beauchemin-Flot et Martin Bidou vont effectuer une analyse détaillée de ces résultats et des différents postes pour comprendre cet écart. Un retour sera fait aux administrateur·rices et le bilan comptable définitif leur sera soumis pour validation.

##### Rapport d'activité

En amont du conseil d'administration, les administrateur·rices ont lu la première version du rapport d'activité préparé par le bureau. Des points d'amélioration ont été soulevés dont la nécessité d'étayer davantage les actions mises en place au cours de l'année (défense liberté programmation, rencontres au sujet du pass culture, nombre de participants aux ateliers du Sommet des Arcs...). Une nouvelle version du rapport d'activité, contenant ces précisions, sera envoyée aux administrateur·rices pour validation.

Les rôles ont été attribués pour les prises de parole durant l'Assemblée Générale. Elise Mignot, Stéphanie Jaunay, Stéphane Libs, Stephen Bonato, Béatrice Boursier et Léa Fauchard prendront la parole pour la lecture du rapport d'activité. Eva Brucato, trésorière du SCARE, lira le rapport financier. Les co-présidents, Christine Beauchemin-Flot et Martin Bidou, concluront par la lecture du rapport moral.

Les lecteur·rices du rapport d'activité se retrouveront le mardi 5 mai à 14h en visio pour revoir ensemble le déroulé de la présentation.

### **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et changement de statuts**

Le SCARE a souhaité entamer les démarches de reconnaissance comme « association d'intérêt général ». Pour cela, la nature de syndicat, s'adressant à un nombre limité de personnes pouvant adhérer constitue un frein majeur pour l'administration fiscale. Des précisions sur les statuts ont également été demandées. Il est décidé de convoquer une AGE en amont de l'Assemblée Générale dimanche 10 mai. Des modifications de statuts seront proposées pour élargir les missions du syndicat et préciser le caractère non lucratif de l'implication de ses administrateur·ices. Les modifications suivantes ont été votés à l'unanimité par le conseil d'administration et seront soumises au vote des adhérent·es (les ajouts sont précisés en gras et les suppressions sont barrées) :

#### **ARTICLE 4 :**

Ce Syndicat a pour objet de représenter et de défendre les intérêts d'ordre professionnel de ses membres, exploitants de salles de cinéma, ainsi que tous les aspects liés à la diffusion d'œuvres en salle, à leur accompagnement et à l'accès aux films. Le syndicat, pour la défense de ses adhérents, peut agir devant tout tribunal et toute instance juridique ou professionnelle (entre autres, au bureau de la Médiation du cinéma, en CDAC, en CNAC ...). **Il a également pour objet la communication vers le public des programmations et événements des cinémas afin de favoriser l'accès du plus grand nombre de citoyens de toute génération, en particulier le jeune public, aux salles de cinéma et à la découverte de la culture cinématographique.**

#### **ARTICLE 22 :**

Le syndicat est administré par un Conseil d'administration composé de quatorze membres **élus pour trois ans** par l'assemblée générale ordinaire et pris obligatoirement parmi les membres adhérents (~~13 membres à partir de 2018, 14 membres à partir de 2019~~). **Les membres du Conseil d'administration exercent leur fonction de manière bénévole et gratuite.**

#### **ARTICLE 34 :**

Les recettes sont consacrées :

1. Aux frais d'Administration et de Documentation.
2. Au paiement de cotisations ou contributions aux groupements professionnels ou inter-professionnels auxquels le Syndicat peut être amené à s'affilier.
3. Au remboursement des frais auxquels les administrateurs peuvent être exposés en tant que représentant du Syndicat.
4. A la création et à l'augmentation du Fonds Social.
5. A toute dépense et frais de soutien nécessaires à la défense des intérêts professionnels généraux, régionaux ou locaux, **à l'accès du plus grand nombre aux cinémas**, et approuvés par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 40 : ~~En cas de~~ **La dissolution du Syndicat, pourra être prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions fixées par les articles 19 et 20 des présents statuts.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire désignera un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Syndicat qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

**En aucun cas l'actif résiduel du Syndicat ne pourra être attribué à l'un ou plusieurs de ses membres.**

### **4. Compte-rendu des commissions régionales A&E**

Les commissions régionales Art et Essai 2026 se sont poursuivies en mars et avril. Certain·es administrateur·rices membres en ont fait partie.

Sylvain Clochard, commissaire de la région Pays de la Loire, évoque les résultats de la deuxième partie de la réforme. Il note que cette dernière réajuste un peu les effets constatés lors de l'application de la première partie de la réforme, notamment sur les écarts entre les catégories A,B et C,D,E.

Par ailleurs, il est demandé que les grilles appliquées pour l'attribution des labels soient repensées car il apparaît presque impossible pour les salles mono-écrans d'obtenir le label Recherche et Découverte, nécessitant 15 titres et 75 séances.

Il est noté que des cinémas de circuits avec un nombre de salles important obtiennent des montants de subventions très larges.

Enfin, ces commissions, pensées notamment pour souligner et récompenser le travail de médiation des salles Art et Essai, permettent également de constater que de plus en plus de cinémas de ce type s'appuient sur des associations externes pour ce travail. Ces dernières ne voient cependant pas leur rémunération impactée par la hausse de subventions des cinémas concernés.

Pascal Robin a rapporté une ambiance plus apaisée que les années précédentes lors de la commission Nouvelle-Aquitaine, malgré l'absence du président et de la vice-présidente de la commission. Les propositions ont majoritairement tenu compte des résultats obtenus après les appels formés en 2025 et les avis de la commission nationale.

Martin Bidou et Christine Beauchemin-Flot, commissaires pour la région Ile-de-France, soulèvent de leur côté des interrogations sur le seuil d'éligibilité et le nombre de films recommandés Art et Essai. Ils pointent notamment l'arrivée de nouveaux circuits dans les demandes de classement, qui sont désormais éligibles.

Le SCARE abordera le sujet de la recommandation mais aussi celui du seuil d'éligibilité, aujourd'hui situé à 15% de films Art et Essai en catégories D et E, lors du prochain comité de pilotage du CNC. En effet, les coefficients majorateurs et minorateurs sur les films s'appliquent sur le montant de la subvention mais pas sur les seuils d'éligibilité. Ce sujet sera également évoqué au sein du rapport moral présenté à l'assemblée générale. Il est par ailleurs rappelé que les recommandations Art et Essai concernent avant tout les salles de cinéma puisque cela n'engendre pas d'aides financières pour les distributeurs concernés. Ainsi, il serait bon de rappeler aux membres du collège l'implication, les enjeux et les conséquences de leur vote.

Enfin, les administrateur·rices restent également attentifs à l'arrivée des circuits au sein des dispositifs scolaires. Ce sujet pourra être soulevé lors d'un rendez-vous avec Sophie Zeller, nouvelle directrice des Politiques Territoriales du CNC.

## **5. Comité de concertation et difficultés d'accès aux copies.**

Les administrateur·rices ont conscience de la pression de plus en plus forte exercée auprès des distributeurs par les circuits, pour empêcher l'accès à certains films à des typologies de salles entières ou à certaines salles au niveau national.

La dernière recommandation du comité, rappelant que la programmation était réalisée film par film et salle par salle semble insuffisante. Christine Beauchemin-Flot souhaite demander à nouveau au comité de se concerter sur ce sujet.

## **6. Baromètre Art et Essai et fréquentation**

Depuis plusieurs années, la FNCF observe l'évolution de la fréquentation des salles de cinéma à partir d'un panel.

Béatrice Boursier précise que ce panel de 56 cinémas avait été créé avec Michel Humbert et revu en 2015 à son arrivée. Il avait le mérite de ne représenter que des salles très engagées dans la diffusion de l'Art et Essai et il avait été décidé de le conserver aux côtés du baromètre que le SCARE était en train d'établir avec ComScore, qui prend en compte l'évolution de l'ensemble des établissements classés par rapport au marché et des catégories A et B d'un côté et CDE de l'autre.

Béatrice a pris contact avec Stéphane Landfried de la FNCF pour faire évoluer le panel Art & Essai.

## **7. Élections municipales**

Le SCARE est attentif aux effets que les élections municipales pourront avoir sur le fonctionnement des cinémas, notamment pour les villes ayant changé d'élus. Pour accompagner ses adhérents, plusieurs ressources seront mises à disposition sur le site internet du syndicat, dont le guide du cinéma édité par la FNCC et le guide juridique et pratique sur la liberté de programmation. Enfin, le SCARE reste à l'écoute des retours des adhérents, notamment concernant l'intérêt et l'implication des nouveaux élus dans la gestion de leur cinéma et pour les accompagner à les sensibiliser.

Le conseil d'administration de juin, faisant suite à l'assemblée générale, permettra sûrement de faire un bilan plus complet des effets de ces élections.

## **8. Éducation à l'image**

Le CNC a lancé un appel d'offres pour la gestion des dispositifs « Ma classe au cinéma ». Pour rappel, jusqu'ici l'Archipel des Lucioles était chargé des dispositifs pour les niveaux école et collège, et le CNC du lycée.

Les structures ont un mois pour répondre à l'appel d'offres.

Béatrice Boursier a pris contact avec le Directeur Académique de l'Action Culturelle de l'Académie de Lyon, Mathieu Rasoli. Cet échange permettra d'établir un premier état des lieux de leur rôle afin d'inciter les adhérents à se rapprocher des Directions Académiques de chacun.

## **9. Questions diverses**

A la demande de la société de distribution SAJE, un rendez-vous sera organisé avec certain·es administrateur·rices du SCARE.

Le SCARE s'inquiète de la baisse des subventions accordées par les régions. La mise en place des nouvelles conventions État – CNC – Régions est également évoquée, définissant les régions comme « co-architectes » des politiques publiques.

**Séance levée à 14h10**